

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

PLAN DE SOBRIÉTÉ : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Rapport sur l'énergie

Exposé des motifs

Après la crise Covid, les entreprises sont à nouveau fragilisées, cette fois par la hausse drastique des coûts de l'énergie. Ces hausses conduisent à l'explosion de leurs factures et des charges, remettant en question la survie même de nombre d'entre elles.

A côté des réponses immédiates de l'Etat sur les prix et les aides immédiates à la trésorerie, c'est le rôle de la Région de les accompagner dans la transformation de leurs systèmes de production pour consommer moins d'énergie.

Pour les plus petites d'entre elles, faute de personnel dédié ou disponible, le changement de modèle énergétique est souvent remis à plus tard. Le besoin d'accompagnement, en particulier des PME, est donc fort et les dispositifs régionaux dédiés à la transition et à la sobriété énergétique, ainsi que les démarches collectives, mériteraient d'être amplifiés et davantage valorisés.

Avant de lancer un « Energie Tour » en lien avec les chambres consulaires, le renforcement des dispositifs de transition énergétique des entreprises apparaît donc essentiel pour avancer plus vite vers la décarbonation de nos secteurs économiques.

Délibéré :

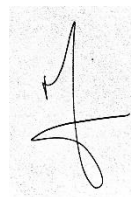
Dans l'annexe au « rapport sur l'énergie », inscrire dans le plan « La Région acteur essentiel de la sobriété énergétique », dans la partie « La Région soutient les entreprises qui oeuvrent en faveur de la sobriété énergétique »

Remplacer :

« Dans ce cadre, un Energie Tour sera organisé en lien avec les trois chambres consulaires en vue de mobiliser les entreprises sur les dispositifs existants permettant d'avancer plus concrètement sur la transition énergétique et la sobriété énergétique. »

Par :

« Au prochain budget primitif, les dispositifs d'accompagnement économique seront renforcés avant le lancement d'un Energie Tour organisé en lien avec les trois chambres consulaires. Ainsi, le budget du dispositif d'aide au conseil sera multiplié par 2 pour accompagner davantage d'entreprises, en ciblant prioritairement les projets liés à la transition énergétique. La thématique « transition et sobriété énergétique » sera également une cible prioritaire d'un l'AMI « Industrie du futur » renforcé.



Solène Mesnager
Conseillère régionale